

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,  
M. Fabrice TOCABENS, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,  
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,  
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,  
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Kader BELHADJ,  
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,  
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,  
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,  
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN,  
Mme Annick WALDER, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD,  
Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT,  
Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Catherine GAY

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE  
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO  
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ  
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL  
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON  
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER  
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE  
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI  
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEL  
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN  
Mme Anne-Sophie RIGault par M. Paul RUAT  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD  
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE  
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES  
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Mme Ghislaine PERSIA  
Mme Martine BAREL

Accusé de réception en préfecture  
084-218400075-20251129-lmc1X0100020e7d-DE  
Date de télétransmission : 04/12/2025  
Date de réception préfecture : 04/12/2025

AR préfecture :  
Date de télétransmission :  
Date de réception en préfecture :



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

### 18

#### **AGRICULTURE : Avenant n°2 au bail emphytéotique administratif l'association Semailles - Intégration de nouveaux usages sur les bâtis et prorogation de la durée du contrat**

**Mme LABROT**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Depuis plus de trente ans, l'association Semailles constitue à Avignon un acteur associatif majeur implanté dans la ceinture verte, reconnu pour son engagement en faveur du maraîchage biologique, de l'insertion sociale, de l'éducation à l'environnement et de la transition écologique.

La ville d'Avignon entretient avec cette structure un partenariat ancien et constant, fondé sur des valeurs partagées de solidarité, de durabilité et de valorisation du patrimoine agricole communal.

Ce partenariat s'est traduit par la signature d'un bail emphytéotique administratif le 31 juillet 2012, publié au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Avignon le 3 août 2012 (volume 2012P, n°6177), permettant à l'association de développer ses activités d'intérêt général sur un ensemble de terrains appartenant au domaine privé communal.

Un premier avenant, signé le 31 janvier 2023, a permis l'intégration de nouvelles parcelles agricoles, accompagnant la montée en puissance des activités de production et d'insertion de l'association.

Aujourd'hui, l'association Semailles souhaite réhabiliter le mas existant, bâtiment agricole ancien et inutilisé, afin d'y créer un Tiers-Lieu Nourricier, équipement structurant à vocation sociale, écologique et économique.

Ce futur Tiers-Lieu comprendra notamment :

- des chambres froides écologiques pour améliorer la conservation et la distribution des produits,
- un grenier à légumes de garde inspiré de pratiques de stockage naturelles et durables,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- une cuisine pédagogique et de transformation ouverte aux publics et aux acteurs locaux,
- des salles de réunion, de formation et d'événements destinées à l'éducation à l'alimentation, à la coopération et à la formation professionnelle.

La réhabilitation du bâtiment sera conduite selon une approche d'écoconstruction biosourcée et bioclimatique, mobilisant des matériaux locaux à faible empreinte carbone et intégrant un chantier d'insertion pour renforcer les compétences des salariés en parcours.

Pour permettre la réalisation et le financement de ce projet, il est nécessaire de procéder à un avenant n°2 au bail emphytéotique administratif.

Cet avenant a donc pour objet :

- de modifier la désignation du bien, afin d'y intégrer les précisions relatives à la nature et à l'usage des bâtiments existants dans le cadre du projet de Tiers-Lieu Nourricier ;
- de proroger la durée du bail emphytéotique, initialement fixée à vingt-cinq (25) ans et expirant le 31 juillet 2037, pour la porter à quarante-trois (43) ans, soit jusqu'au 31 juillet 2055, afin de sécuriser les financements à long terme (subventions, emprunts, mécénat) et de garantir la pérennité du projet.

Cet avenant n°2 qui ne modifie pas les autres clauses du contrat s'inscrit dans la continuité du partenariat historique entre la Ville et Semailles et participe pleinement à la mise en œuvre des politiques municipales en faveur de l'inclusion sociale, de la transition écologique et de la valorisation du patrimoine agricole avignonnais.

Ce dernier sera publié au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Vaucluse cet avenant n°2 afin de rendre ses dispositions opposables.

Les autres modalités du bail emphytéotique administratif et de l'avenant n°1 restent inchangées.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal du 24 septembre 2022 approuvant l'avenant n°1 au bail emphytéotique du 31 juillet 2012 visant à intégrer de nouveaux terrains agricoles mis à disposition de l'association Semailles,  
Vu le bail emphytéotique signé le 31 juillet 2012 avec l'association Semailles.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**  
Commission Développement territorial et urbain

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au bail emphytéotique administratif signé le 31 juillet 2012 avec l'association Semailles ;
- **ACCORDE** la modification, la précision ou la complétion du paragraphe intitulé « Désignation du bien » afin de refléter la nature réelle des bâtiments situés sur les parcelles, objet du bail et leur usage effectif ;
- **ACCORDE** la prorogation de la durée du bail emphytéotique administratif, initialement fixée à 25 ans, pour la porter à 43 ans ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

## ADOPTE

M. Christian ROCCI ne prend pas part au vote.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile HELLE

Mme Anne-Catherine LEPAGE



**PARVENU A LA PREFECTURE LE** 04/12/2025

**ACTE PUBLIE LE** 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :